



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 55917

Texte de la question

M. Yves Tavernier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation du personnel d'encadrement du secteur public hospitalier. Ces derniers ont formulé un certain nombre de revendications en vue d'aboutir à une revalorisation de leur profession. Ils souhaiteraient en particulier obtenir un cadre statutaire accompagné d'une grille indiciaire, reconnaissant une expertise de chaque corps de métier et déclinant la formation nécessaire à l'exercice de la fonction. En effet, les responsabilités de ces cadres ont considérablement évolué ces dernières années. En participant aux projets d'établissement, et en assumant des responsabilités de gestion financière et du personnel, ils sont au coeur de l'application de la politique publique de la santé. Leurs tâches sont de plus en plus diversifiées et comme ils sont au coeur du système, ils sont souvent amenés à en colmater les brèches. C'est pourquoi leur rôle, leur place, leur domaine de compétence doivent être clarifiés dans un statut redéfini. Par conséquent, il lui demande si le Gouvernement peut apporter des réponses concrètes aux demandes exprimées par les professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Yves Tavernier](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55917

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7270